

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 26 juin 2023**

**Délibération n° 2023-1805**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Décines-Charpieu

Objet : Voirie de proximité - Mise en demeure d'acquérir un tènement situé 34 rue Gambetta - Renoncement à l'acquisition et levée de l'emplacement réservé n° 45

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Sonia Zdorovtsoff

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vullierme (pouvoir à Mme Picot).

**Conseil du 26 juin 2023****Délibération n° 2023-1805**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Décines-Charpieu

Objet : Voirie de proximité - Mise en demeure d'acquérir un tènement situé 34 rue Gambetta - Renoncement à l'acquisition et levée de l'emplacement réservé n° 45

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

Lors de l'approbation du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), par délibération du Conseil n° 2019-3506 du 13 mai 2019, un emplacement réservé (ER) n° 45 a été instauré au profit de la Métropole de Lyon, sur la parcelle cadastrée CN 153, propriété de monsieur Jean-Emmanuel Alloin, située 34 rue Gambetta à Décines-Charpieu, d'une emprise d'environ 35 m<sup>2</sup>, en vue de l'élargissement de la rue Gambetta.

Par courrier en date du 27 janvier 2023 adressé à la Ville de Décines-Charpieu, portant engagement de la procédure de délaissement concernant ledit emplacement réservé, monsieur Jean-Emmanuel Alloin a mis en demeure la Métropole d'acquérir cette parcelle mentionnée au PLU-H.

Son droit de délaissement était, en effet, opposable depuis le 18 juin 2019, conformément aux dispositions des articles L 152-2 et L 230-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Les services de la Métropole, en lien avec la Ville de Décines-Charpieu, se sont prononcés pour le renoncement à l'acquisition et pour la levée de la réserve n° 45 au droit de la parcelle.

En effet, l'élargissement de voirie n'est plus opportun sur cette parcelle.

En conséquence, il est proposé de ne pas donner suite à cette mise en demeure d'acquérir et de prévoir la suppression de l'emplacement réservé de voirie n° 45, lors de la prochaine modification du PLU-H ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE**

**1° - Renonce** à l'acquisition, par la Métropole, de l'emprise de l'ER n° 45, d'environ 35 m<sup>2</sup>, sur la parcelle cadastrée CN 153, située 34 rue Gambetta à Décines-Charpieu, appartenant à monsieur Jean-Emmanuel Alloin.

**2° - Prononce** la levée de l'ER n° 45.

**3° - Autorise** le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 28 juin 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230626-306270-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 juin 2023 Date de réception préfecture : 28 juin 2023
---